



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 065-216502260-20240402-2024026-DE



Séance du 2 avril 2024 à 18h

2024/026

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bruno CAZERES, Bernard LHOSSEIN, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Stéphanie MARQUEZ, Serge ALMENDRO, Laetitia CAZABAN, Caroline ECORCHON

Absents : Noémie DEUTSCH (donne procuration à Michel DUHAMEL), Régine TOSON (donne procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA, Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 28 mars 2024

VALIDATION DU MARCHÉ : BUREAU DE CONTRÔLE ET SPS (sécurité et protection de la santé sur les chantiers)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle Pierre Comet, la commune a lancé une consultation pour recruter les entreprises qui seront en charge de la mission SPS du chantier ainsi que de la mission de bureau de contrôle.

Pour rappel, le législateur a rendu obligatoire l'intervention d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé SPS et d'un bureau de contrôle dans les chantiers où travaillent plusieurs entreprises.

5 entreprises ont présenté une offre pour la mission SPS :

- APAVE : 2625 € TTC
- SOCOTEC : 3300 € TTC
- THIC : 2364 € TTC
- Sud-Ouest Coordination : 3292 € TTC
- JC Consultant : 3186 € TTC

2 entreprises ont répondu pour la mission BC :

- APAVE : 3870 € TTC
- SOCOTEC : 3540 € TTC

Après ouverture des offres, puis analyse par les services techniques, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a choisi :

- L'entreprise THIC présente l'offre la mieux-disante pour la mission SPS pour un montant de 1970 € HT soit 2364 € TTC ;
- L'entreprise SOCOTEC présente l'offre la mieux-disante pour la mission BC pour un montant de 2950 € HT soit 3540 € TTC.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à attribuer aux entreprises citées ci-dessus les missions BC et SPS pour le chantier de rénovation de la salle Pierre Comet.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE